

OBJET :

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 28 mars 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 4 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230404-20230404_CC_D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 14/04/2023



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Annie DETHY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Christine MAGAT, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Pierre-Yves PUGNIERE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BONNEFOI par Christine MAGAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Monique REY par Agnès GUITAY, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Gérard BAROU à Joël EPINAT, Christiane BAYET à Martine GRIVILLERS, Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Sylvie BONNET à Yves MARTIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Cécile MARRIETTE, Béatrice DAUPHIN à Flora GAUTIER, Géraldine

DERGELET à Cindy GIARDINA, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, François FORCHEZ à Valérie HALVICK, René FRANÇON à Olivier JOLY, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Pascale PELOUX, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Absents : Hervé BEAL, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Pierre GIRAUD

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	126

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 7 février 2022

Mise en œuvre de la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) :

En septembre 2022, le conseil communautaire a décidé de mettre en place la tarification incitative des déchets dès 2026, avec une phase de test en 2025. Atteindre cet objectif nécessite de refondre une grande partie du fonctionnement du service déchets, et les chantiers à piloter en 2023 et 2024 sont nombreux.

La « conteneurisation » est un des nombreux chantiers afférents à la mise en place de la TEOMi : changement de la plupart des bacs individuels de collecte des ordures ménagères (OM), l'installation de puces pour connaître le nombre de fois où le bac des ménages et des entreprises a été collecté, installation des tambours d'accès sur les PAV (point d'apport volontaire) et des serrures sur les points de regroupement, Cette mission doit se faire en deux temps : la phase d'enquête et le renseignement d'une base de données d'usagers avec un logiciel dédié, puis une phase de distribution avec de nouveaux marchés de contenants. Ces temps de terrain vont nécessiter dès 2023 le recrutement d'un contrôleur de terrain supplémentaire qui complètera l'équipe de deux contrôleurs actuellement en place. Par la suite, la mise en place de ce nouveau dispositif nécessitera plus de contrôle et plus de réactivité auprès des usagers : ce poste de contrôleur sera donc un poste pérenne de catégorie C.

Par ailleurs, la construction et la mise en place d'un nouveau marché de collecte des biodéchets, l'affinement et la déclinaison de la stratégie de déploiement de la conteneurisation, le pilotage de l'adaptation des déchèteries à l'affluence grandissante attendue dès 2025 nécessite un renfort de l'équipe en charge du projet. Au regard des missions et de leur temporalité, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'un chargé de projet de catégorie A pour 3 ans.

Il est donc proposé de :

- créer un poste de catégorie C sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^e classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal pour exercer les missions de contrôleur. En cas de vacance de poste, en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste,
- recruter un poste de catégorie A sur les grades d'attaché ou ingénieur pour exercer les missions de chargé de mission dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans.

Création d'un poste coordinateur publics et collections de l'atelier-musée (poste n°509) en catégorie B

Projet phare du plan de mandat, le redéploiement de l'atelier-musée des Grenadières vise à consolider l'attractivité culturelle et touristique de l'entrée nord du territoire et la visibilité de ce savoir-faire traditionnel par l'ouverture d'un nouvel équipement au printemps 2025. Pensé comme un lieu de vie et de sociabilité, le programme architectural offrira des espaces d'exposition, conjugués à un centre d'interprétation à l'architecture et au patrimoine, un atelier d'art, une textilerie et une salle de médiation. La préfiguration du futur lieu, l'élaboration des contenus scientifiques et culturels et la constitution d'un écosystème local et régional fédéré autour du projet tout en maintenant le musée actuel ouvert selon l'amplitude annuelle habituelle nécessitent de renforcer l'ingénierie existante, de développer de nouvelles compétences et d'augmenter le temps de travail de l'équipe actuelle.

Dans ce cadre, et afin d'assurer la préparation de l'ouverture de ce nouveau site, il est proposé de pérenniser le poste actuel de renfort annuel à 26h en créant un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps plein, en catégorie B. Au-delà de l'activité quotidienne du musée, l'agent a pour missions principales de participer aux opérations préparatoires d'ouverture du futur lieu, d'assurer la coordination du projet scientifique et culturel du musée et de favoriser l'adhésion des différentes parties prenantes par la constitution d'un réseau d'acteurs locaux et régionaux actifs et impliqués.

Il est donc proposé de créer un poste à temps plein de catégorie B sur les grades d'assistant de conservation du patrimoine, d'assistant de conservation du patrimoine principal 2^e et 1^{ère} classe.

En cas de vacance de poste, en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste.

Service commun des secrétaires de mairie :

Par suite de l'adhésion de la commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice au service commun des secrétaires de mairie, il convient de procéder au transfert du poste de secrétaire de mairie et d'ajouter celui-ci-ci au tableau des effectifs de l'agglomération.

Concomitamment, la commune concernée supprimera son poste de secrétaire de mairie de son tableau des emplois.

En cas de vacance de poste, en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste.

N° de poste	Fonction	Catégorie	Quotité horaire en ETP	Grades
507	Secrétaire affecté à Sainte-Foy-Saint-Sulpice	C	30H Soit 0,85 ETP	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 ^e et 1 ^{ère} classe

Modifications d'indices de rémunération

Dans le cadre de recrutements ou de renouvellements de contrat et afin de mettre en cohérence les grades et l'expérience, il est proposé de modifier les échelons pour les contrats concernés :

N° de poste	Fonction	Ech	Grade
219	Médiathécaire référent logiciel	2	Assistant de conservation

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les adaptations présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour et 2 abstentions, le conseil communautaire :

- approuve les adaptations du tableau des effectifs

Fait et délibéré, à Montbrison, le 4 avril 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.